

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION  
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS  
COMITE SYNDICAL du 09 décembre 2021**

**DELIBERATION N°30/2021 - Budget principal**

**Objet : BP demande d'avance de cotisation 2022 aux cdc**

L'an deux mille vingt-et-un, le neuf décembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 29 novembre 2021

Secrétaire de séance : Patrice CHAZALLET

Présents à 18h :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
<b>CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
DALLA LONGA	Marie-France	✕	BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric	✕	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	✕	LAPUYADE	Arlette	
<b>CDC LES COTEAUX BORDELAIS</b>					
AUBIN	Maryse	✕	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel	✕	BONNIER	Patrick	
LHOMET	Sylvie		ZIMMERLICH	Julia	
GUERIN	Christine		CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LABBÉ	Hélène	
<b>CDC DU SECTEUR DE SAINT-LOUBES</b>					
QUENNEHEN	Vincent		LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José		YANINI	Daniel	
MOREAU	Luc		DA COSTA	Laëtitia	✕
FAVRE	Emmanuelle	✕	KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline	✕	AYAYI	Sylvie	
<b>CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
MONGET	Alain	✕	ROUGIER	Frédéric	
HARRIS	Anne		SCHOMAECKER	Denise	✕
ZEFEL	Nathalie	✕	CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline		CHAZALLET	Patrice	✕
BARRABES	Xavier		DELPONT	André	✕
<b>CDC DU CREONNAIS</b>					
ZABULON	Alain		MONNERIE	François	✕
PAGÈS	Bernard	✕	LAFON	Maryvonne	
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette	✕	BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 16

Délégués excusés en cours de séance : 0

Délégués représentés : 0 (pouvoir de... à ...)

Délégués représentés en cours de séance : 0 (pouvoir de à - heure)

Suppléant ayant pris part au vote : l'ensemble des suppléants

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20211209-30-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

Affichage : 16/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Président présente les nécessités suivantes :

Comme chaque année, afin de limiter l'usage de la ligne de trésorerie (et donc des frais liés), en attendant le versement des cotisations des Communautés de communes et le vote du budget 2022.

Le PETR souhaite solliciter une avance de cotisation des Communautés de communes, représentant pour certaines Communautés de communes 25% du montant des cotisations 2021 (cf. tableau ci-dessous).

	Avance de cotisation demandée : 25% du montant des cotisations 2021 en euros
Communauté des communes Rurales de l'Entre-deux-Mers	13 023,10 €
Communauté de communes Les Coteaux Bordelais	(paiement sur 8 mois)
Communauté de communes du Créonnais	(paiement sur 8 mois)
Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers	16 916,70 €
Communauté de communes des Rives de la Laurence	21 596,93 €

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :**

- d'autoriser le Président à demander une avance de cotisations de 25% aux Communautés de communes (suivant le tableau ci-joint), dès janvier 2022, sur la base des cotisations 2021,
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette demande.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Fait et délibéré le 9 décembre 2021**

Le Président,



Alain MONGET